



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180920-15

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 septembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Bernard GARCIA à Tony BERNARD
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Bernard LORTON à Ludovic COMBE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, Jean-Pierre DUBOST, André IMBERDIS, Claude NOWOTNY, Carine BRODIN

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Christian GENEST

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE LA MONTAGNE
THIERNOISE 2016-2021 : DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise n°40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ;

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, la Communauté de Communes a reçu 9 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants et 1 de la part de propriétaires bailleurs pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Frédéric SERVOIR	Celles-sur-Durolle	16 598,06 €	10 % + 500 € (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	3 660,00 €
Alain et Éliane VACHERIAS	Celles-sur-Durolle	23 447,20 €	10 % + 500 € (précarité énergétique)	2 500,00 €
André et Danielle CHARRIÈRE	Celles-sur-Durolle	6 919,43 €	15 % (autonomie)	1 038,00 €
Marjan et Henriette LEWANDOWSKI	Chabreloche	4 331,00 €	10 % + 500 € (précarité énergétique)	933,00 €
William et Nicole MEUNIER	Chabreloche	20 025,50 €	10 % + 500 € (précarité énergétique)	2 500,00 €
Albert et Arlette DUBOST	Chabreloche	9 445,95 €	10 % + 500 € (précarité énergétique)	1 445,00 €
Mickaël CASAGRANDA et Marie ABBATUCCI	La Monnerie-le-Montel	61 406,00 €	10% (très dégradé) + 500 € (précarité énergétique) + 1 500 € (sortie de vacance)	8 141,00 €
Penpe DEMIRCI	La Monnerie-le-Montel	13 850,00 €	25% (ravalement de façade)	3 000,00 €
Burhan DEMIRCI	La Monnerie-le-Montel	14 385,00 €	25% (ravalement de façade)	3 000,00 €
Clothilde GOYON	Palladuc	12 483,00 €	10% + 500 € (précarité énergétique)	1 748,00 €
		5 039,00 €	20% (sécurité et salubrité)	1 008,00 €
TOTAL		187 930,14 €	/	28 973,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus, pour un montant total de **28 973,00 €**,
- **Décide** de verser les contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20180920-20180920_15-DE
Regu le 02/10/2018